

Dans l'invitation à ce groupe de travail concernant le bilan de la hors-classe et les perspectives d'avancement des personnels, vous demandiez aux organisations syndicales de vous transmettre leurs remarques.

SUD éducation 59/62, syndicat de lutte et de défense de personnels vigoureusement opposé à la cogestion, le fait donc aujourd'hui :

- concernant la hors-classe : nous l'avons souvent signalé, SUD éducation 59/62 est opposé à cette procédure qui introduit une rupture d'égalité de traitement entre les personnels sur des critères souvent oiseux. Pour SUD éducation 59/62, si hors-classe il devrait y avoir, c'est l'ensemble des personnels qui devrait être placé au dernier échelon de la hors-classe avec le revenu afférent, ce qui aurait pour effet de contrecarrer le gel des salaires imposé et de réduire la perte de pouvoir d'achat diagnostiquée depuis de nombreuses années ;
- concernant les perspectives d'avancement, c'est plus complexe :
  - pour les personnels enseignants du second degré, l'avancement dépend essentiellement d'une double notation, administrative et pédagogique. SUD éducation dénonce les critères pour le moins flous de la notation administrative et la tendance à y introduire un caractère pédagogique sur lequel la personne habilitée à fixer cette note n'a pas compétence. SUD éducation dénonce aussi les procédures de la notation pédagogique ne serait-ce que pour l'aspect infantilisant qu'elle représente. Elle soutient les personnels qui la refusent. SUD éducation 59/62 fait confiance aux collègues et aux équipes pédagogiques et considère que les personnels n'ont nul besoin d'être notés pour effectuer correctement leur travail. Par contre, SUD éducation 59/62 revendique une amélioration des conditions de service avec notamment une réduction du temps de travail et la mise en place de créneaux de travail coopératif pour les équipes pédagogiques sans hiérarchie interne. SUD éducation 59/62 revendique alors une progression commune pour l'ensemble des personnels ;
  - vous comprendrez donc aisément que SUD éducation 59/62 est fortement opposé à l'arsenal juridique mis en place par décret concernant l'évaluation dans la fonction publique et présageant une notation pédagogique et administrative des personnels enseignants du second degré avec contrat d'objectifs directement par le/la chef d'établissement sous-couvert du conseil pédagogique, instance que nous avons dénoncé dès le début les effets délétères. SUD éducation 59/62 continuera à combattre toute mesure qui contribue à transformer l'école en entreprise et l'éducation en marchandise.

C'est donc dans ce cadre que nous désirons participer à ce groupe de travail en souhaitant qu'il soit fructueux pour les conditions de travail et d'épanouissement des personnels. D'où notre question : sera-t-il uniquement consacré à la hors-classe ?